



Refus remboursement licence

Par **christine21**, le **10/10/2015** à **12:18**

Bonjour,

J'ai inscrit mon fils à un club de tennis(pour la 3ème année).Je règle par chèque bancaire(93euros) et chèque de la région(25 euros).

La semaine suivante, on me dit par sms que mon fils ne peut pas intégrer les cours, compte tenu de ses horaires, aucune possibilité.

Je demande donc le remboursement de mes versements et la on me dit que la licence a été validée(je rajoute que je n'avais pas encore fourni de certificat médical) et qu'ils me retiennent 18 euros.

Mon chèque de 93 euros n'a pas été encaissé à ce jour mais il ne m'a pas été restitué, et le chèque de la région a été gardé également.

Est-ce légal? Que puis-je faire?

Merci pour votre réponse